

AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 €
Siège Social : 36, avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS
RCS PARIS B 435 097 753

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2025**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à la somme de 50.524 € de la façon suivante :

- en distribution d'un dividende global de ... 25.000 €
correspondant à un dividende de 31,25 € par action,
- au poste des Autres réserves pour le solde soit ... 25.524 €

L'Assemblée prend acte qu'il sera ainsi procédé à une distribution de dividende de 31,25 € par action, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les dividendes versés à des personnes physiques domiciliées en France font l'objet :

- D'un prélèvement fiscal dit Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) composé de 12,8 % de prélèvement fiscal forfaitaire que la Société doit prélever sur le montant du dividende et qu'elle doit reverser au Trésor Public dans les 15 premiers jours du mois suivant le paiement des revenus.

Sur option, l'associé peut toutefois opter pour l'imposition du dividende avec ses autres revenus, à l'imposition global au barème progressif de l'impôt sur le revenu et avec maintien d'un abattement de 40 % qui sera appliqué automatiquement par l'administration fiscale au moment du calcul de l'impôt. Dans ce cas le prélèvement de 12,8 % constituera un acompte d'imposition sur le revenu imputable sur l'impôt de l'année suivante et en cas d'excédent restituable.

Bien entendu, le prélèvement forfaitaire non libératoire est dispensé au cas d'infériorité du revenu fiscal de référence de l'associée personne physique par rapport au seuil fiscal d'application du prélèvement.



- Complémentairement au prélèvement fiscal de 12,8 %, et dans tous les cas, les prélèvements sociaux additionnels, (portés à 17,2 %), doivent être prélevés par la Société sur le montant du dividende distribué et reversé par elle au Trésor Public dans les 15 premiers jours du mois suivant le paiement des revenus.

C'est donc une somme de 30 % du montant brut du dividende qu'au cas général la Société doit prélever, l'associé personne physique restant ensuite soumis à son imposition personnelle pour le montant du dividende brut distribué s'il fait option à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu selon sa tranche marginale globale d'imposition.

La distribution de dividendes sera effectuée et mise en paiement à la discrétion de la gérance, dans les délais impartis par la Loi.

La déclaration des revenus de capitaux mobiliers visant les prélèvements sociaux à la source, et les prélèvements forfaitaires libératoire fiscaux ou d'acompte des associés ayant fait option au maintien de l'imposition au barème progressif, seront alors établis par la Société dans les délais prévus.

L'Assemblée rappelle que les distributions de dividendes intervenues au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Année	Dividende par action	Abattement pour les associés éligibles
2022 (Ex clos 31 décembre 2021)	75 €	40%
2023 (Ex clos 31 décembre 2022)	75 €	40%
2024 (Ex clos 31 décembre 2023)	37,50	40%

L'Assemblée constate qu'à la suite de cette affectation, les capitaux propres de la Société totaliseront 457.532 € et se présenteront comme suit :

- capital social : 8.000 €
- réserve légale : 800 €
- autres réserves : 448.732 €

* *
*

LE PRESIDENT

« Certifié conforme »

Monsieur Hivil YALCIN

Certifié conforme -



Cashik conforme

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise Century 21 Bolivar Jourdain

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

Néant * ☐

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4		N-1 3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement*	AB	AC				
	Frais de développement*	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	22 220			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	22 867	22 867	22 867	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	273 538	135 226	138 312	11 882
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	4 056	4 056	2 052	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	6 065	6 065	9 482	
TOTAL (II)		BJ	BK	328 746	157 446	171 300	46 283
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	195 230	195 230		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
	Autres créances (3)	BZ	CA	5 893	5 893	20 742	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	337 417	337 417	688 921	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	8 097	8 097	7 786	
	TOTAL (III)	CJ	CK	546 637	546 637	717 448	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	875 383	157 446	717 938	763 732
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP	22 867		(3) Part à plus d'un an :	CR
* Clause de réserve de propriété : *							
Immobilisations							
			Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Century 21 Bolivar Jourdain (SIREN : 435097753) — 02/05/2025 COGILOG Liasses 25 02a
IMPORTANT Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise		Century 21 Bolivar Jourdain		Néant : * ☐	
		Exercice N		Exercice N - I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé ; 8 000)	DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	423 208	402 526	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	50 524	50 682	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	482 533	462 008	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	247	229	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 004	19 358	
	Dettes fiscales et sociales	DY	191 369	242 154	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 785	39 982	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	235 405	301 723		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	717 938	763 732		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	235 405	301 723	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.